

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant les produits.

SUPPORTS

Toitures : tuiles terre cuite, plaques ondulées fibres-ciment non peintes, lauzes. **Murs et façades** : enduits monocouches et autres enduits, briques, pierres calcaires et tous supports absorbants. Au risque d'en modifier l'aspect, **ne jamais appliquer sur des matériaux non absorbants** tels qu'ardoises, verre, plastiques, peintures, métaux, bardeaux bitumineux, etc. qui, par nature, n'ont pas à être imperméabilisés.

PROPRIÉTÉS

- **Double action** : traite et imperméabilise à la fois.
- Ne modifie ni l'aspect, ni la structure des matériaux.
- Ne contient pas de produit chloré.

MODE D'EMPLOI

- En présence de mousses épaisses, de grosses plaques de lichens, **il est impératif de procéder à une étape de nettoyage**.
- Protéger les surfaces qui n'ont pas à être traitées.
- Bien agiter le produit avant emploi.
- Appliquer ensuite le **produit pur**, de bas en haut, sur le support sec à l'aide d'un pulvérisateur, d'un pinceau ou d'un rouleau.
- Délai d'action : 3 à 6 mois.
- **Ne jamais rincer après application**. En cas de projections accidentelles, nettoyer immédiatement à l'eau claire.
- **Délai** : au moins 12h sans pluie après application.
- **Important** : ne pas appliquer sur la végétation environnante. Éviter tout contact avec les poissons et tout déversement dans les bassins, rivières, plans d'eau, etc.
- Dans le cas de récupération des eaux de pluie, effectuer une dérivation pendant les 2 à 3 pluies suivant l'application.

COMPOSITION ET SÉCURITÉ

A base d'agents cationiques et d'une dispersion de polymère en phase aqueuse. Contient moins de 5% de tensio-actifs non ionique et cationique. Chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium (CAS 68424-85-1) : 2,45% (24,5 g/kg). Acide nonanoïque (CAS 112-05-0) : 0,12% (1,2 g/kg). Produit biocide pour la protection des ouvrages de maçonnerie (PT10). Produit biocide pour la désinfection des surfaces et matériaux de construction (PT2). Suivant la directive 2004/42/CE relative à des émissions de COV :

- Sous-catégorie du produit : h type PA
- Valeur limite : 50 g/l (2007) / 30 g/l (2010)
- Teneur maximale en COV : 1 g/l

IMPORTANT : Le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Fiche de données de sécurité

Contactez-nous : fds@algimouss.com

TRAITEMENT ET IMPERMÉABILISANT

élimine lichens, algues et verdissures, et imperméabilise les matériaux.



Double action pour une efficacité longue durée

Facile et rapide à appliquer Sans rinçage

Respecte le support Sans chlore

TOITURES, MURS ET FAÇADES



1 litre = environ 5 m² traités

CODE PRODUIT	CONDITIONNEMENT
088105	Bidon 5 litres
088120	Bidon 20 litres



RECOMMANDATIONS ALGIMOUSS

- En présence de noirs de pollution, de salissures atmosphériques ou grasses, d'un encrassement important, **il est impératif de procéder à un nettoyage préalable** avec **Algimouss Nettoyant Toitures** ou **Algimouss Nettoyant Murs et Façades concentré ou prêt-à-l'emploi**.
- Température d'application : entre 8° et 25°C sur support sec.
- Produit craignant le gel. Stocker en local hors gel.